

MONTFAUCON «Commune pilote» de la future stratégie énergétique cantonale.

Le cobaye de l'énergie jurassienne

LENA WUERGLER

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, chaque commune jurassienne aura l'obligation de se doter d'un plan d'action en matière énergétique. Afin de faciliter leur établissement, le Parc du Doubs recherchait un volontaire pour servir de «commune pilote». Montfaucon s'est immédiatement portée candidate.

«Les autorités communales sont sensibles à tout ce qui touche à l'énergie et souhaitent montrer l'exemple, non seulement pour les autres communes, mais aussi pour les privés», argumente Gilles Surdez, conseiller communal en charge de l'urbanisme. «Notre commune est idéale car, avec ses quelque 610 habitants, elle est représentative de la majorité des communes du Jura.»

Un squelette de guide

Depuis maintenant plusieurs mois, Montfaucon œuvre à réaliser l'état des lieux de sa consommation électrique et thermique. Pour y parvenir, elle est épaulée, techniquement et financièrement, par les parcs du Doubs et Chasseral, ainsi que par Energie du Jura.

«Avec ses 610 habitants, notre commune est idéale.»

GILLES SURDEZ
CONSEILLER COMMUNAL
DE MONTFAUCON

«Nous documentons chacune des étapes du processus», indique Thor Maeder, directeur du Parc du Doubs. «De cette manière, quand cet exercice sera terminé et que le plan d'action sera validé par le canton, nous pourrions approcher les autres communes en leur expliquant comment s'est déroulée l'expérience de Montfaucon.»



La commune de Montfaucon servira d'exemple pour les autres communes jurassiennes en matière d'énergie. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

Concrètement, les autorités communales ont reçu un guide réalisé par le canton du Jura, qu'elles ont pour mission de tester. «Nous regardons s'il fonctionne, s'il est complet, facile d'utilisation ou non. En fonction de notre expérience, il sera adapté et ensuite utilisé pour les autres communes», explique Gilles Surdez. «Il ne s'agit vraiment que d'un squelette, qu'il s'agira de remplir de chair après son utilisation par Montfaucon», poursuit Thor Maeder.

Montfaucon gagnante

Pour l'instant, la commune a déjà transmis des données sur la consommation électrique des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Actuellement, elle s'attelle à établir des certificats énergétiques des bâtiments (CECB), dont la réalisation est financée par le Parc du Doubs.

Comme la nouvelle stratégie cantonale exige que de tels certificats soient, à l'avenir, fournis par toutes les communes, l'opération est intéressante. «L'avan-

tage d'être une commune pilote, c'est que nous sommes aidés financièrement par le Parc du Doubs pour le faire», admet Gilles Surdez. «C'est vrai que cela permet d'obtenir des moyens plus conséquents que pour d'autres démarches», ajoute Thor Maeder. «Mais c'est une étape dont nous avons véritablement besoin, qui permettra à d'autres de gagner énormément de temps.»

Pour l'expérience de Montfaucon, Energie du Jura offre

des heures de conseils alors que les deux parcs régionaux apportent une aide financière, à laquelle s'ajoute une contribution des cantons du Jura, Neuchâtel et Berne. Les autorités communales reçoivent aussi des conseils de la société Planair SA à La Sagne.

Au total, le projet «commune pilote» devrait coûter quelques dizaines de milliers de francs. «Quand Montfaucon décidera d'investir dans les infrastructures

concrètes, ce sont des montants plus élevés qui devront être engagés», souligne toutefois Thor Maeder. Comme le Parc du Doubs n'a pas la possibilité de contribuer directement à la construction de chauffages à distance, pompes à chaleur ou autre systèmes d'énergie renouvelables, il envisage de lancer un projet de financement participatif pour la pose de panneaux solaires, en collaboration avec les autorités. ◉

L'application de la loi repoussée

Le Parlement jurassien a accepté en 2015 une nouvelle loi sur l'énergie, qui comprend deux changements principaux. «Le premier demande une politique d'exemplarité de la part des autorités publiques, canton et communes, en matière de consommation», nous détaille-t-on du côté du Service de l'énergie. «Le deuxième changement important, c'est l'obligation pour tous les nouveaux bâtiments de répondre à des normes énergétiques précises.»

Si la loi a passé la rampe du législatif sans encombre fin 2015, son ordonnance d'appli-

cation, elle, donne du fil à retordre aux autorités. Sa mise en œuvre, qui devait avoir lieu le 1er juillet dernier, a été reportée à une date indéterminée, suite à différentes interpellations au Parlement. Pour les opposants au texte, c'est avant tout le caractère contraignant des mesures qui pose problème.

L'ordonnance sera donc probablement soumise à une phase de consultation avant d'être votée au Parlement puis appliquée. Un processus qui peut demander plusieurs mois encore. ◉

TROIS QUESTIONS À...



JÉRÔME ATTINGER
CONSEILLER «CITÉ
DE L'ÉNERGIE» CHEZ
PLANAIR À LA SAGNE

«Montfaucon n'a pas d'avance»

Quel est le rôle de Planair dans le projet de Montfaucon?

La commune a sollicité notre aide pour élaborer sa future stratégie énergétique, dans le cadre du projet Interreg. Il s'agit d'un projet financé en partie par les cantons de Neuchâtel, Berne et du Jura qui, depuis mai, cherche à aider les petites communes à définir un plan qui soit en conformité avec les exigences de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Qui y participe?

Le projet cible prioritairement les 37 communes situées sur les parcs du Doubs et Chasseral. A l'heure actuelle, une dizaine d'entre elles ont fait appel à nous pour réaliser des études concernant, par exemple, le photovoltaïque, l'assainissement des bâtiments, les chauffages à distance, etc. Nous établissons aussi des «portraits énergétiques» de chaque commune, qui nous permettent d'estimer quelle est la consommation actuelle et le potentiel énergétique au niveau communal mais aussi régional.

Si plusieurs communes demandent votre aide, en quoi Montfaucon peut-elle être considérée comme 'pilote'?

Montfaucon n'a pas plus d'avance que les autres, mais il s'agit du profil-type des communes qui seront concernées par la future ordonnance sur l'énergie. Comme beaucoup d'autres, c'est une commune qui n'a pas de réelle stratégie à long terme en matière énergétique. Elle sera la première à essayer d'appliquer, en avance, la future législation. En résumé, elle n'est pas exemplaire en matière d'énergie, mais «pilote» dans le sens où elle servira à s'assurer que les mesures demandées dans l'ordonnance peuvent être atteintes facilement.

MOUTIER Le maire s'exprime sur les recours, le 18 juin, Belprahon et Sorvilier.

«Nous ne nous mêlerons pas des scrutins»

«C'est la première fois que je serai confronté à une procédure judiciaire.» Les recours qui émanent des déçus du résultat du 18 juin ne troublent pas le sommeil du maire de Moutier, Marcel Winistoerfer, comme il l'a fait remarquer hier matin aux médias lors du traditionnel point presse du Conseil municipal. Difficile, pour le maire, de ne pas y évoquer le scrutin du 18 juin, les recours, ainsi que le futur transfert de Moutier vers le canton du Jura.

Les recours qui, pour deux d'entre eux, concernent directement le maire, à qui l'on reproche d'avoir pris la plume pour s'adresser à ses collègues enseignants ou



Marcel Winistoerfer,
maire de Moutier. SP

pour la teneur de son éditorial dans le journal «Moutier.ch». «Il n'y avait pourtant rien de nouveau dans mes messages, ils étaient conséquents avec ce que j'ai toujours pu dire jusque-là», se défend-il.

Qu'on puisse s'y préparer

Par contre, Marcel Winistoerfer souligne «la volonté d'aller de l'avant du gouvernement bernois», notamment par la création de son groupe de travail devant réfléchir au transfert de l'administration décentralisée bernoise présente en Prévôté. Seul souhait affiché de l'édile: que les autorités bernoises entrent en discussion avec le Conseil municipal de Moutier

avant d'acter une décision, pour une question de transparence. Afin qu'on puisse s'y préparer. «Que la transition se fasse dans les meilleures conditions», précise le maire. Pour ce qui est du transfert de Moutier, Marcel Winistoerfer mentionne que «c'est plutôt le canton du Jura qui va prendre l'affaire en mains», et qu'on s'y mettra sérieusement après les vacances.

Après les vacances, justement, se dérouleront les votes communales de Sorvilier et Belprahon. «Nous n'avons pas l'intention de nous mêler des scrutins de ces communes», assure le maire. «Nous pourrions répondre à leurs questions s'il y a une envie de leur part.» ◉ MHO

CANTON DU JURA

Les personnes morales à but non lucratif seront aussi imposées

Actuellement, toutes les personnes morales à but non lucratif du canton du Jura, comme les sociétés sportives, culturelles, d'entraide, de musique ou encore les partis politiques, ne paient pas d'impôt. Leur défiscalisation avait été adoptée peu après l'entrée en souveraineté du canton, dans le but de favoriser la création de telles entités, de soutenir leurs actions et de limiter au maximum leurs charges administratives. Dès 2018, en raison d'une modification de la législation fédérale, ces personnes morales devront s'acquitter de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital, pour autant que le bénéfice dépasse un certain seuil. Le Gouvernement jurassien a annoncé hier sa volonté de maintenir cette charge fiscale la plus basse possible, en fixant un seuil d'imposition de 20 000 francs et en accordant un taux d'imposition réduit de 50% pour les associations dont le bénéfice dépassera ce seuil. L'exécutif entend également mettre en place des déclarations d'impôt et des procédures de taxation simplifiées. Une consultation accompagnée d'un questionnaire a été adressée hier aux partis politiques jurassiens et à l'ensemble des organismes concernés. Les réponses permettront au Gouvernement de décider des conditions de la modification de l'imposition des personnes morales. Le délai de réponse à la consultation a été fixé au 25 août. ◉ RÉD - COMM